



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2019 - Nombre de Conseillers en exercice : 12 -Présents : 12 - Votants :

Etaient présents : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Françoise ROL,

Procurations : Béatrice CARQUEVILLE (Procuration à Françoise ROL)

Frédéric DUPUIS (Procuration à Christelle BATAILLER)

Stéphane TRUCHET (procuration à Bernard COVAREL)

Secrétaire de séance : Pascal DOMPNIER

Demande de rajout à l'ordre du jour :

- Approbation de l'avenant n°2 à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion de la Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL.
- Demande de location de terrain par Madame Séverine GRAND pour l'activité d'élevage canin.
- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la 3CMA
- Transfert des compétences « eaux » et « assainissement » à la 3CMA.

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019 à l'unanimité

1 –Projet d'aménagement du jardin d'enfants de l'Ecole de Ski Français

Le Maire rappelle l'intervention de Monsieur Jean-Baptiste COYNEL, directeur de l'ESF de La Toussuire, lors de la dernière séance du conseil municipal au sujet de la mise aux normes des tapis roulants et la réorganisation du jardin d'enfants de l'ESF hiver / été. Sans incidence pour les activités d'été sur le terrain.

Vote à l'unanimité.

2 – Proposition d'achat des parcelles communales n° AC211 et AC68 par l'Ecole de Ski Internationale pour l'exploitation de leur activité « Jardin d'enfants »

L'Ecole de Ski Internationale rappelle sa proposition d'acheter la parcelle communale louée chaque année pour leur jardin d'enfants afin de fixer les activités hiver et été. Parcelle n° AC211 et AC68.

Dans l'attente de la finalisation du projet de parking sur une partie de ces parcelles, et le déplacement des installations du jardin d'enfants, le conseil municipal souhaite voir le projet plus élaboré avant de prendre une décision.

Pas de vote.

3 – Projet du « Caprice Blanc »

Le Maire fait lecture de la demande de M. MEISEL, promoteur du projet « Caprice Blanc » qui souhaite la modification du règlement du PLU « article Ut5-Hauteurs » dans la révision du PLU.

Une partie des élus du conseil municipal souhaite que le promoteur vienne présenter le projet modifié pour accepter la modification demandée.

Votes : 3 pour - 3 contre 5 abstentions

4 – Projet du permis de construire « COTE RATEL »

Le conseil municipal souhaite rencontrer les promoteurs des projets « Côte Ratel » et « Alpaga » (anciennement Dahu) pour analyser l'ensemble des projets.

Un devis pour l'extension du réseau d'assainissement du secteur Côte Ratel s'élève à 67632€.

Aux vues des problèmes rencontrés sur les réseaux d'assainissement concernant des projets déjà acceptés, Monsieur Sébastien ROSSAT souhaite que chaque projet soit étudié à leur réception.

Pas de vote.

5 – Demande de subvention relative au projet de rénovation thermique des immeubles de la Toussuire

Le Maire présente une demande de subvention par la société « Alpes AMO » pour un projet de rénovation thermique des immeubles de La Toussuire et plus particulièrement de la copropriété des Ravières 1 et 2.

Le conseil municipal approuve la démarche mais n'a pas la compétence pour subventionner des projets privés de rénovations immobilières. Il est rappelé que d'autres organismes existent pour aider les propriétaires.

Pas de vote.

6 – Achat des parcelles n° D606 et D607 au lieu-dit « REORTIER »

Le Maire rappelle l'avis favorable du conseil municipal du 7 février 2019 au sujet de l'achat des parcelles D606 et D607 appartenant à l'Etat, dans le cadre d'un projet d'achat par un particulier d'une maison située à Réortier afin d'assurer un accès à sa propriété depuis la RD78.

L'achat de ces parcelles permettra à la commune de conserver la maîtrise des eaux usées de la zone et le passage du chemin communal. Le prix proposé par la Direction Générale des Finances Publiques est de 10€ le m² soit 1950€ pour les deux parcelles concernées.

Vote à l'unanimité.

7 – Achat foncier d'un regroupement de parcelles appartenant à l'ETAT

En négociation avec l'Etat pour l'achat des parcelles ci-dessus, l'Etat propose à la commune l'achat de 43 diverses petites parcelles réparties sur l'ensemble de la commune pour une contenance de 5284 m². Le prix de vente de l'ensemble est de 5300€.

Le conseil municipal ne souhaite pas pour le moment acquérir ces parcelles mais Monsieur Sébastien ROSSAT souhaite vérifier si certaines pourraient être utilisées dans le cadre de l'aménagement du fleurissement.

Pas de vote.

Entretemps, l'Etat nous signale une faute de frappe sur le montant proposé, il faut lire 530 € pour les 5284 m².

8 – Création d'un poste d'Attaché suite à la promotion interne

Le conseil municipal valide la création d'un poste d'attaché au titre de la promotion interne de l'année 2019 pour Madame Catherine BRUGERE.

Vote à l'unanimité.

9 – Approbation de la convention entre les communes de Fontcouverte-la Toussuire et Villarembert-le Corbier relative à la répartition des frais engagés pour le contrôle de la taxe de séjour.

Le Conseil Municipal valide la « convention de mise à disposition de matériel communal » entre les deux communes pour la répartition des frais liés au contrôle de la taxe de séjour.

Vote à l'unanimité.

10 – Fixation du montant de la location de l'appartement communal au chef-lieu en rez-de-chaussée (anciennement locaux de la MAM)

Le conseil municipal confirme sa décision prise le 11 avril 2019 sur le tarif de l'appartement communal situé au chef-lieu au prix de 580€.

11 – Approbation de l’avenant n°2 à la convention pour l’intervention du Centre de Gestion de la Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL.

Le conseil municipal valide le projet d’avenant n°2 à la convention avec le Centre de Gestion qui offre la possibilité de transmettre les dossiers de retraite CNRACL au service gestion des carrières pour effectuer leur contrôle et leur traitement. Cet avenant prolonge la convention pour une durée de 1 an.

Vote à l’unanimité.

12 – Demande de location de terrain « Au Plan des Rois » par Madame Séverine GRAND pour une activité d’élevage canin.

Le Maire fait lecture de la demande de Madame Séverine GRAND pour la location à titre gratuit de la parcelle 1616 située au plan des Rois pour son activité d’élevage canin.

Le conseil municipal ne souhaite pas l’installation de cette activité.

Vote : 10 contre - 2 abstentions / Fernand AUGERT et Nathalie RONCO

13 - Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan dans le cadre d’un accord local

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité de fixer à 41 le nombre de sièges du Conseil

Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, réparti comme suit :

Communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint-Jean-de-Maurienne	7 794	19
Saint-Julien-Montdenis	1 626	4
La Tour-en-Maurienne	1 079	3
Villargondran	868	2
Fontcouverte-La Toussuire	526	2
Jarrier	500	2
Montricher-Albanne	475	2
Albiez-Montrond	381	1
Saint-Sorlin-d’Arves	336	1
Saint-Pancrace	293	1
Saint-Jean-d’Arves	262	1
Villarembert	244	1
Montvernier	226	1
Albiez-Le-Jeune	146	1
	14 756	41

Vote à l’unanimité.

14 – Transfert de la compétence « Assainissement » à la 3CMA »

Le conseil municipal valide le transfert de la compétences « assainissement » à la 3CMA au 1^{er} janvier 2020.

Vote à l’unanimité.

15 - INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe la mise en place d'un arrêté municipal concernant la régulation de la circulation des camions de chantiers sur la commune du 1/07/19 au 31/08/2019
Avant 8h
De 13h30 à 15h
- Monsieur le Maire informe également que des demandes de la SOREMET seront étudiées lors de la prochaine séance du SIVU des Grandes Bottières et notamment l'aménagement du lieu-dit « Plan de La Guerre ».
- Monsieur Sébastien ROSSAT informe que le départ du sentier « Au fil de l'eau » qui débute devant les services techniques à La Toussuire, sera réaménagé.
- Monsieur le Maire souhaite une réunion pour trouver une solution concernant l'accès au chemin de Comborcière et la réglementation des activités implantées.
- Monsieur le Maire informe que suite à la destruction du centre « Le Dahu », 4500 litres de fuel ont été donnés à la collectivité. Ce don a permis de remplir la cuve de l'école de La Toussuire.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Michel BOUVARD - Vice-Président délégué aux finances à la politique montagne et aux affaires européennes –qui évoque la possibilité de création d'un parcours de golf de 9 trous sur La Toussuire.

Monsieur Nicolas LAMBERT demande :

- s'il est possible d'aménager le chemin de la piste de VTT. Une discussion s'engage sur la mise en place de cette piste, ce point sera revu en commission travaux.
- si des ralentisseurs pourraient être installés dans le hameau de La Rochette.

Madame Florence BONNEL intervient pour le Ski Club de La Toussuire. L'association demande une aide exceptionnelle afin d'encourager les performances des jeunes skieurs du club. En effet, deux recrues vont intégrer le programme d'entraînement d'une structure privée, le club souhaite un geste de la collectivité.

Séance levée à 21 H 23

Le Maire,

Bernard COVAREL

